



EGALITE ET NON-DISCRIMINATION

Engagement FORSIM
AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP



AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP

Accessibilité des formations et prestations FORSIM aux personnes en situation de handicap

Notre Centre FORSIM s'engage dans une démarche d'amélioration continue vis-à-vis du contexte Egalité et Non-Discrimination.

Nous avons une sensibilité particulière pour ce qui relève de l'accessibilité de nos prestations aux personnes en situation de Handicap. De nos jours, **le handicap ne doit en aucun cas être un frein à la formation, au maintien dans l'emploi et à l'évolution des compétences.**

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation. L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. en annexe décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006)

FORSIM s'engage à accueillir dans ses formations ou prestations le public en situation de handicap sans discrimination, cela implique donc de notre part :

- ✓ Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap ;
- ✓ Mobiliser, dans son organisation, un(e) référent(e) TH, dont la mission est décrite dans une fiche de fonction ;
- ✓ Permettre au référent TH, de participer aux formations qui lui seront proposées ainsi qu'aux rencontres entre professionnels visant des échanges de pratiques ;
- ✓ Mobiliser l'ensemble de ses équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Sensibiliser et former nos équipes terrain (formateurs, consultant...)

La mise en œuvre d'une procédure individualisée est assurée et personnalisée en fonction des typologies de handicap :

HANDICAP MOTEUR

Atteinte de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir.

HANDICAP VISUEL

Diminution ou perte de la capacité visuelle après correction.

HANDICAP AUDITIF

Dégradation définitive de l'audition entraînant une diminution ou une perte des capacités auditives.

HANDICAP PSYCHIQUE

Conséquence de maladies chroniques mentales survenues au cours de l'existence, souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte.

HANDICAP INTELLECTUEL

Limitation significative, persistante et durable des capacités intellectuelles d'une personne par rapport à l'ensemble des personnes du même âge

MALADIE INVALIDANTE

Maladie chronique et/ou évolutive entraînant des déficiences plus ou moins importantes, momentanées, permanentes ou évolutives.

AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP

Accessibilité des formations et prestations FORSIM aux personnes en situation de handicap

Les ressources à votre disposition durant notre contrat :

Notre action « AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP » est pilotée par notre Référente Handicap, **Leslie DUMONTET**.

Ses missions s'articulent autour de différents axes :

- Participer à la définition de l'accessibilité de l'offre de formation / Prestation
- Participer à la communication relative à l'accessibilité des formations
- Contribuer à l'analyse des besoins pour les personnes en situation de handicap afin d'identifier les besoins d'adaptation et de compensation et la faisabilité du projet.
- Interroger le réseau et les expertises nécessaires concernant l'accueil, la formation, l'orientation des personnes en situation de handicap.
- Interagir entre le bénéficiaire, le réseau, l'intervenant autour du projet de formation
- Sensibiliser les équipes en interne autour du handicap
- Evaluer notre dispositif à travers des enquêtes réalisées auprès des commanditaires et bénéficiaires.



REFERENTE HANDICAP

Leslie DUMONTET

leslie.dumontet@sofis.fr

02 46 85 02 64

07 68 35 69 54

AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP

Accessibilité des formations et prestations FORSIM aux personnes en situation de handicap

Notre réseau à disposition pour la mise en œuvre des actions « AGIR EN FAVEUR DU HANDICAP » :

